

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 4 juillet 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui
M. Hanotin donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde



Délibération n° III du 4 juillet 2019

REPRISE EN GESTION DU SITE DE MARVILLE PAR LE DÉPARTEMENT – ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la délibération du 25 juin 2019 du conseil d'administration du syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs,

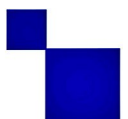
Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE, la convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels y compris ses annexes, jointe à la présente délibération, consentie à titre gratuit par le SIGPS, bailleur, au Département, preneur qui l'accepte, pour une durée de 70 ans, portant sur le site de Marville constitué de divers équipements sportifs et locaux représentant une surface d'environ 303 000 m² et représentant 35 équipements sportifs correspondant aux références cadastrales AS n°14, D n°2, E n°28, E n° 29 partiellement (hors parcelle comprise dans le périmètre du bail emphytéotique administratif conclu avec le SIGPS), E n°26, E n°25, E n°17 ;

- FIXE comme suit les tarifs grand public individuels pour la Piscine de Marville :

	Septembre à juin <i>Les lundis, jeudis et vendredi de 12h à 14h</i>	Juillet et août	Forfait unique
1 entrée/personne	2,20 €	1,00 €	-
1 entrée/enfant de moins de 6 ans accompagné	2,20 €	1,00 €	-
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit	-



accompagné			
Carte d'abonnement de 10 entrées valable 1 an à partir de date de validation	17,00 €		-
Activités encadrées			
Brevet de natation : tarif/ personne	-	-	6,00 €
Aquagym : tarif/ personne	-	-	6,00 €
Leçon de groupe : tarif/ personne	-	-	6,00 €

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer au nom et pour le compte du Département la convention d'occupation du domaine public et ses annexes avec le SIGPS ainsi que tous actes, pièces et documents relatifs à cette affaire.

Pour le président du conseil départemental
 et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.